31
Coll
FRC
2845

DÉLIBÉRATION

Des COMMISSAIRES nommés par la Garde Nationale Bordelaise, pour l'adoption de l'Adresse de la Compagnie N° 23 du Régiment de St.-Remi.

AUJOURD'HUI vingt-neuf Mars mil sept cent quatre-vingt-dix, les Commissaires nommés par plusieurs Compagnies de la Garde Nationale, et par la majorité des Régimens de Sainte-Croix et de Saint-Cristoly, réunis, sous la présidence de M. Boyer Fonfréde aîné, dans une des salles des Jacobins, pour concourir à la rédaction de l'Adresse à l'Assemblée Nationale, dont le projet a été présenté par la patriotique Pétition de la Compagnie n° 23, n'ayant pas reconnu, dans leur assemblée, une majorité satisfaisante, et qui pût légitimement exprimer le vœu général de tous les Volontaires Patriotiques, ont délibéré, d'une voix unanime, ce qui suit :

1° D'écrire à MM. les Colonels de tous les Régimens de la Garde Nationale, pour leur remettre un nouvel exemplaire de ladite Pétition, avec priere de vouloir bien donner, dans les Corps dont ils sont les Chefs, l'ordre d'assembler les Compagnies qui n'auroient pas délibéré sur l'objet de l'Adresse de la Compagnie n° 23 du Régiment de Saint-Remi.

2° D'écrire à MM. les Capitaines de toutes les Compagnies de la Garde Nationale, pour remettre pareillement à chacun d'eux un nouvel exemplaire de la Pétition de la Compagnie n° 23 du Régiment S.-Remi, les prier de convoquer leurs Compagnies, pour délibérer sur son admission ou sa rejection, et de vouloir bien faire connoître, par des Commissaires, leur vœu, dans la nouvelle assemblée indiquée à cet effet.

L'Assemblée a nommé Commissaires, pour la rédaction et l'envoi de ces deux Lettres, MM. *Azema*, *Dorville*, *Lagorsse* et *Ducos*.

BOYER FONFRÈDE aîné, *présidant l'Assemblée.*

DOVILLE, *Secretaire.*

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LETTRE

DE MESSIEURS

LES COMMISSAIRES,

A MM. LES COLONELS

DE TOUS LES RÉGIMENS

DE LA GARDE NATIONALE.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous envoyer un exemplaire d'une Pétition faite par la Compagnie n° 23 du Régiment de Saint-Remi. La Garde Nationale a déja été consultée sur cet objet ; mais ses intentions n'ayant point été manifestées, nous croyons indispensable d'assembler de nouveau les Compagnies de la Milice Patriotique, qui n'auroient pas exprimé leur vœu, pour les prier de le faire connoître. Voulez-vous

bien, Messieurs, donner des ordres en conséquence, nous vous en aurons toute l'obligation due à une démarche patriotique et à un service public.

Nous avons l'honneur d'être, avec respect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

DORVILLE, Député de la Compagnie nº 23 du Régiment de Saint-Remi.

AZEMA, Volontaire du nº 1 Saint-Cristoly et Saint-André, porteur du vœu du Régiment.

LAGORSSE, Député de la Compagnie nº 27 du Régiment de Saint-Seurin.

DUCOS, Député de la Compagnie nº 16 du Régiment de Saint-Michel.

LETTRE

DE MESSIEURS

LES COMMISSAIRES,

A MM. LES CAPITAINES

DE TOUTES LES COMPAGNIES

DE LA GARDE NATIONALE.

MESSIEURS,

L'ADRESSE de la Compagnie nº 23 du Régiment de Saint-Remi, que nous avons l'honneur de vous remettre ici, avoit déja été envoyée à toutes celles de l'Armée ; nous nous attendions, d'après cette assurance, à connoître aujourd'hui, par l'organe de leurs Commissaires, l'accueil qu'ils ont fait à cette patriotique invitation ; mais soit que quelque retard ou quelque inexactitude se soit glissée dans la remise de ces

Adresses de la Compagnie n° 23, soit que le temps ne leur ait pas permis de s'assembler pour prendre une Délibération, les Commissaires, assemblés pour cet objet aux Jacobins, ont reconnu, avec une affligeante surprise, qu'ils ne réunissoient pas une majorité suffisante pour former le vœu général de la Garde Nationale. Persuadés, Messieurs, que vous perdriez avec regret cette occasion de fournir à l'Assemblée Nationale une nouvelle preuve de votre dévouement et de votre patriotisme, ils s'empressent de remettre sous vos yeux la Pétition de la Compagnie n° 23 du Régiment de Saint-Remi; ils vous prient de vouloir bien assembler vos Compagnies, pour prendre une Délibération sur ses conclusions, dans le cas où vous ne l'auriez déja fait, et de faire connoître leur vœu par l'organe de deux Commissaires, nommés dans chacune d'elles, et qui voudront bien se rendre Samedi prochain, 3 Avril, aux Jacobins, à cinq heures du soir très-précises.

Nous nous flattons, Messieurs, que vous voudrez bien appuyer une démarche que nous nous félicitons de faire les premiers ; mais que nous serons plus glorieux d'avoir faite quand votre patriotisme viendra la soutenir.

Nous avons l'honneur d'être, avec les sentimens de la plus patriotique confraternité,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

DORVILLE, Député de la Compagnie n° 23 du Régiment de Saint-Remi.

AZEMA, Volontaire du n° 1 Saint-Cristoly et Saint-André, porteur du vœu du Régiment.

LAGORSSE, Député du n° 27 du Régiment de Saint-Seurin.

DUCOS, Député de la Compagnie n° 16 du Régiment de Saint-Michel.